



Délibération du conseil municipal Séance du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine Bancel FRANGIONE, Patrick BOUVIER, Pierre BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, Corinne GAMBA, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Stéphane PONTHEU, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Excusés
avec pouvoir : Noémie BIMUZ, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;
François FERRETTI, conseiller municipal, pouvoir donné à Catherine FRANGIONE ;
François GÉRENTET, conseiller municipal, pouvoir donné à Pierre BOUVIER ;
Jean-Michel HALET, conseiller municipal, pouvoir donné Patrick MÉANT ;
Éliane MARTINS, conseillère municipale, pouvoir donné à Corinne GAMBA.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jean-Pierre BURGHARDT a été nommé secrétaire de séance.

2025-03-09 : Subventions – Attribution aux associations

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2025.

Il informe les élus que la commission 'relation avec la vie associative' s'est réunie le 10 mars 2025 afin d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie. A l'issue de cette réunion, celle-ci propose de verser des subventions selon le tableau suivant :

Nom de l'association	Montant
Collège Marcel Aimé	300 €
En l'Ain Coeur	150 €
Comité de jumelage	807 €
Bugey Côtière Athlétisme	500 €
Aux Lucioles	150 €
Association Philatélique de la Côtière	150 €
1 ^{ère} Cie des Archers de Montluel	400 €
France Adot	150 €
MFR Balan	100 €
MFR Péronnas	200 €
MFR Pont de Veyle	100 €
MFR Bagé le Chatel	100 €
MFR Montluel	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions comme détaillées ci-dessus ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100277-20250325-delib_20250309-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision sur le budget communal 2025.

Le 25 mars 2025

Patrick MÉANT,

Le Maire



Nombre de conseillers :

En exercice : 22

Présents : 17

Votants : 22